



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 DECEMBRE 2010

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 20 décembre 2010, à 20h00, à la salle paroissiale. Convocation par un tous ménages (L'ECHO), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 48 du 3 décembre 2010.

T r a c t a n d a :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 16 septembre 2010
2. Budget 2011
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - a) Participation pour équipement véhicule de transport pompiers
 - b) Réfection de routes
 - c) SRM La Berra : participation à l'augmentation du capital-actions et cautionnement pour un crédit d'investissement
 - d) Aménagement d'une place pour déchets verts
 - e) Travaux d'endiguement dans ruisseau des Branches
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Désignation de l'organe de révision des comptes
4. Nomination d'un membre de la Commission de naturalisation
5. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella

Scrutateurs : M. Yannick Ecoffey et Mme Marlène Piqueret

Membres présents : 32 personnes

A 20h00, M. Castella accueille les personnes présentes pour cette assemblée consacrée principalement au budget 2011. La convocation s'est faite en bonne et due forme (Feuille officielle, site internet, Echo (avec un rectificatif), pilier public).

Aucune remarque n'est faite sur le tractanda.



1. *Approbation du PV de l'assemblée du 16 septembre 2010*

Le procès-verbal était à disposition à l'administration ainsi que sur le site internet.
Aucune remarque n'est faite.

Vote : accepté à main-levée et à l'unanimité

2. *Budget 2011*

M. Castella donne des explications sur la nouvelle péréquation financière adoptée par le Grand Conseil en 2009.

Il en ressort principalement ceci :

- il s'agit d'une **péréquation directe** qui comprend :
 - la **péréquation des ressources** (péréquation horizontale)
 - la **péréquation des besoins** (péréquation verticale)

Cette péréquation, comme la précédente, ne tient pas compte de la fortune ou de la dette des communes. Les critères servant au calcul des indices sont réactualisés chaque année.

Les conséquences pour notre commune pour 2011 :

- un indice de potentiel fiscal (IPF) : 73.67
- soit un montant de Fr. 123'817.- à recevoir
- l'effet positif de la nouvelle péréquation : Fr. 9'834.-

2.1. *Présentation du budget de fonctionnement*

0. Administration :

020.318.4 – Internet et programme informatique : Fr. 6'000.- : le conseil souhaite rejoindre l'association CommuNet et le Sitel. La base de données de la commune sera hébergée au Sitel (Etat de Fribourg).

021.490.15 – Imputation interne école (patrouilleur + surveillance) : Fr. 8'050.- : la surveillance de la cour d'école sera assurée par les enseignants. Pour le temps qui dépasse leurs obligations, ces derniers seront rémunérés par la commune.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 DECEMBRE 2010

1. Ordre public :

140.313.0 – Achat de marchandises et de matériel : Fr. 6'750.- : il s'agit d'un achat de pantalons et tuyaux pompiers.

173.352.0 – Protection population intercommunale (ORCOC) : Fr. 2'800.- : il s'agit d'une nouvelle organisation imposée par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2010.

2. Enseignement et formation :

210.366.0 – Promenades, camp : Fr. 3'500.- : chaque année, la commune prévoit un montant de Fr. 50.- par élève pour le financement d'un camp blanc et d'un camp vert.

211.452.0 – Participations des communes : Fr. 10'450.- : il s'agit des kilomètres extra-scolaires faits par le bus et payés par les communes du cercle scolaire.

3. Culte, culture et loisirs :

300.317.0 – Dédommagements (accueil nouveaux citoyens) : Fr. 3'000.- : tous les 2 ans, le conseil organise une soirée pour accueillir les nouveaux citoyens. La prochaine aura lieu au printemps 2011.

340.352.0 – Participation à la salle de sport intercommunale : Fr. 15'000.- : le montant est en baisse car la commune de Corbières avait, l'année passée, effectuée des rénovations.

4. Santé :

Aucune remarque.

5. Affaires sociales :

570.365.0 – Participations à des homes privés : Fr. 40'000.- : une réserve pour une personne supplémentaire a été prévue pour 2011.

580.352.0 – Participation aide sociale (service social) : Fr. 47'655.90 : augmentation des charges due à une hausse du nombre de cas.

6. Routes et chemins :

Aucune remarque.

7. Eau, environnement et aménagement :

Le compte « approvisionnement en eau » est équilibré.

700.314.0 – Entretien et rénovation des installations : Fr. 32'500.- : divers travaux, notamment le renouvellement de l'étanchéité du toit, sont prévus au local technique des Communs d'Impart.



700.380.0 – Attribution à la réserve : Fr. 18'470.- : une réserve est faite au profit du compte de l'eau.

710.352.1 – Frais de fonctionnement de la STEP : Fr. 31'376.20 : ce montant est à la baisse car la nouvelle installation pour le traitement des boues est terminée et payée.

750.314.0 – Travaux de conservation des ouvrages : Fr. 15'000.- : il s'agit de l'entretien du ruisseau des Branches, secteur village.

790.318.2 – Honoraires SIT : Fr. 7'500.- : Mise à jour SIT + nouveau programme de consultation sur Internet pour les conseillers communaux.

8. Agriculture, forêts, tourisme :

830.352.0 – ARG, contrib. ordinaire d'investissement : Fr. 10'450.- : Alimentation du fonds d'investissement de l'ARG, lequel financera, entre autres, le renouvellement du télésiège de La Berra.

9. Finances, impôts et immeubles :

Les impôts sur le revenu et la fortune sont légèrement à la hausse.

900.441.0 – Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules : Fr. 46'800.- : cela représente une partie non négociable de l'impôt facturé par l'OCN.

942.314.0 – Entretien et rénovation des bâtiments : Fr. 10'000.- : il s'agit de travaux sur 5 chalets d'alpage (drainages et captages).

942.435.0 – Vente de gravier : Fr. 100'000.- : la société qui exploite la gravière s'est engagée à faire tout son possible pour extraire annuellement du gravier pour un montant d'au moins Fr. 150'000.-. Par prudence, le montant a été sous-estimé.

943.314.0 – Entretien et rénovation bâtiment : Fr. 25'000.- : un montant prévu pour rafraîchir le local de la Poste, en vue de sa location. A ce jour, malgré plusieurs annonces, aucun locataire n'a encore été trouvé.

943.423.3 – Loyer no 4 : Fr. 12'000.- : le montant de location pour 2011 est revu à la baisse car il sera difficile de louer le local de la Poste au même prix qu'auparavant.

990.451.0 – Compensation financière suite à la nouvelle répartition des tâches Etat – communes: Après trois ans, l'Etat avait promis de réajuster cette compensation en fonction de chiffres réels. Pour 2011, aucune compensation ne sera versée. Pour les années futures, aucun renseignement n'a pour l'instant été fourni.

990.451.2 – Recette extraordinaire sans affectation : Fr. 25'082.- : ce montant nous est alloué pour l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine.

Le résultat du budget de fonctionnement montre un bénéfice de Fr. 6'469.15.



2.2. *Budget des investissements :*

M. Castella fait un rappel de la manière de procéder pour le budget des investissements.

Les investissements sont divisés en trois catégories :

- les dépenses qui sont le fait d'une décision prise antérieurement : pas de vote séparé, montant inscrit au budget pour mémoire.
- les dépenses qui sont entraînées par une nouvelle décision : vote séparé
- les recettes d'investissements (subventions, taxes)

2.3. *Rapport de la Commission financière :*

M. Emmanuel Perrotti fait la lecture du rapport de la Commission financière qui demande à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et des investissements.

1. Ordre public

140.506.1 – Equipement d'un véhicule pompiers : Fr. 37'000.- : le corps intercommunal des sapeurs-pompiers a acheté un 2^{ème} véhicule neuf sur l'année 2010. Le montant au budget 2011 est prévu pour son équipement.

Vote : accepté à main-levée et à l'unanimité

6. Routes et chemins

620.501.0 – Réfection de routes : Fr. 80'000.- : soit Fr. 50'000.- pour la route de l'église et Fr. 30'000.- pour la route du Mont.

Vote : accepté à main-levée et à l'unanimité

650.525.0 – Société des remontées mécaniques La Berra : Fr. 109'400.- :

M. Castella fait une présentation au beamer du projet de télésiège à La Berra.

Le nouveau projet prévoit :

- 1 télésiège à 4 places à pinces débrayable exploité en été et en hiver jusqu'au sommet
- 1 station intermédiaire



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 DECEMBRE 2010

- 1 piste de luge « rallongée » et 1 piste de ski de rappel depuis la station intermédiaire vers les Allières
- l'enneigement artificiel réadapté
- 2 téléskis supprimés

Ce projet, d'un coût d'un peu plus de 13 millions sera financé environ à 50% par l'Etat (Fonds d'équipement touristique), 25% par l'ARG, 8% par quatre grandes entreprises du canton et le solde par des fonds propres, du sponsoring, un crédit cautionné par les communes et une augmentation du capital-actions.

Presque toutes les communes de la région ont accepté de participer à ce financement. La commune de La Roche y participera d'une manière importante.

Pour Hauteville, cela représente :

- un montant de Fr. 109'400.- pour l'augmentation du capital-actions
- une contribution annuelle de Fr. 6.- par habitant
- un cautionnement de Fr. 100'000.- pour un crédit d'investissement

Vote – acceptation de l'augmentation du capital-actions (Fr. 109'400.-) et du cautionnement (Fr. 100'000.-) : accepté à l'unanimité et à main-levée.

7. Eau, environnement et aménagement

720.503.0 – Aménagement place pour déchets verts : Fr. 30'000.- :

La place au Ruz ainsi que celle sur la Motta ne sont pas aux normes. Le conseil a donc dû chercher une autre solution pour accueillir les déchets verts.

Un plan du site est montré au beamer : une place sera aménagée à la gravière de Cheseau-Levrat pour y accueillir les branches, le bois, le gazon et autres déchets verts. Cette place de 400 m² sera facilement accessible par la population. Les branches seront déchetées et les écorces mises à disposition des citoyens.

Une discussion doit encore avoir lieu avec l'exploitant de la gravière concernant les heures d'ouverture qui devraient être fixées en dehors des heures d'exploitation de la gravière.

Mme Marlène Piqueret : cette déchetterie sera-t-elle ouverte une fois par semaine ?

Réponse : en principe, elle sera ouverte deux fois par semaine.

Mme Krystel Vasserot : est-ce que toute la déchetterie sera prévue à la gravière ?

Réponse : non, nous ne disposons pas d'une surface suffisante pour tout prévoir au même endroit. Et l'actuelle déchetterie est bien centrée, notamment pour personnes non motorisées.



Vote : 1 non, 31 oui

750.501.1 – Endiguement ruisseau des Branches : Fr. 35'000.- :

Deux barrages doivent être refaits dans le ruisseau des Branches. Il s'agit de sécuriser le village en cas de crue. Il y a également un effet de ravinement dans le ruisseau.

M. Emmanuel Perrotti : quelle est la durée de vie d'un barrage ?

Réponse : environ 50 ans.

Vote : accepté à main-levée et à l'unanimité.

9. Finances, impôts et immeubles :

944.503.0 – Construction complexe communal : Fr. 2'500'000.- :

Ce montant est inscrit dans le budget pour mémoire et n'est pas voté (Le projet global et son financement ont déjà été approuvés lors de l'assemblée extraordinaire du 16 septembre 2010).

Le projet avance bien, il n'y a pas eu d'opposition lors de la mise à l'enquête. Le début des travaux est prévu en mars 2011.

Le budget d'investissement montre un excédent de charges pour Fr. 2'738'300.-.

2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements :

Vote : accepté à l'unanimité.

3. Désignation de l'organe de révision des comptes :

M. Castella présente l'article de loi (Loi sur les communes), art. 98, qui précise ceci :

¹ L'assemblée communale ou le conseil général désigne l'organe de révision, sur la proposition de la commission financière.



² L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder 6 ans consécutifs.

La Commission financière a trois offres à disposition et elle propose de reconduire avec MCM Conseils, l'actuelle fiduciaire, pour un montant de Fr. 3'000.- par année.

Vote : accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre de la Commission de naturalisation :

Mme Bernadette Renaut, ayant déménagé, a démissionné de la commission de naturalisation.

Actuellement en font partie :

- Bernard Bapst
- Maurice Berger
- Olivier Fasel
- Chantal Morel

Le Conseil communal propose la candidature de Mme Murielle Jatton Pozzobon qui se présente à l'assemblée.

Il n'y a aucune autre proposition de la part de l'assemblée.

Vote : acceptée par acclamation

5. Informations et divers :

Elections :

M. Castella présente au beamer les dates des élections pour l'année 2011. Toutes ces dates sont citées sur le site de la Chancellerie d'Etat.

Les élections communales auront lieu le 20 mars. Se représentent pour le Conseil communal :

- Jürg Berchtold
- Jean-Marie Castella
- Pascal Morel
- Jean-Luc Probst



Ne se représente pas :

- Gabriel Kolly

Il y a donc un poste à repourvoir au conseil communal. Avis aux amateurs !
Il est vrai qu'un tel poste demande de la disponibilité ainsi que de l'intérêt.

La parole est donnée aux citoyennes et aux citoyens :

M. Anselme Tissot : j'habite à l'ancienne route à Hauteville et avec l'exploitation de la gravière, un éboulement a eu lieu. La route a été fermée à la circulation. La sortie sur la route cantonale, avec le 80 km/h, est très dangereuse. Quand est-ce que la route communale pourra être à nouveau utilisée ?

Réponse : Les travaux de remise en état de la route ne sont pas si simples. L'exploitant utilisera les matériaux de la gravière pour effectuer le remblayage. Cela nécessitera le décapage d'une nouvelle partie de la gravière. Selon M. Kolly, cela prendra entre 6 et 12 mois environ. La route a été sécurisée pour les piétons, sur demande de la commune.

M. Olivier Fasel : vous avez parlé d'un hébergement au Sitel. Est-ce que des démarches ont été faites pour obtenir une meilleure connexion internet avec Swisscom. Actuellement, la vitesse est très basse et insuffisante.

Réponse : une offre a été demandée par la commune à Swisscom pour du VDSL. La commune attend de connaître le montant à investir. Concernant le Sitel, nous souhaitons obtenir une connexion via websud.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est close à 21h30.

M. Castella remercie toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, la Paroisse pour la mise à disposition de la salle, le conseil communal, l'administration communale, etc.

Une verrée est offerte aux personnes présentes.

Au nom de l'assemblée communale

Le syndic
Jean-Marie Castella

la secrétaire
Chantal Morel

Annexes : différents documents présentés au beamer